

Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) d'AECOM Mondial

À propos du RAAE

Grâce au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) d'AECOM, vous pouvez acheter des actions ordinaires d'AECOM avec un prix réduit de 12 %.

Cette brochure présente le fonctionnement du RAAE ainsi qu'un survol des services fournis par Merrill, le service d'aide-comptable du RAAE. Veuillez consulter la dernière version mise à jour du Régime d'achat d'actions des employés par AECOM et le prospectus pour obtenir une description en détails des modalités du RAAE. Pour commencer, visitez le site Web Benefits OnLine® de Merrill à l'adresse suivante : benefits.ml.com.

Voici les étapes à suivre pour votre participation :

Étape 1 : À l'aide d'un prospectus, AECOM offre aux employés admissibles d'acheter des actions par l'entremise du RAAE.

Étape 2 : Vous pouvez vous inscrire à tout moment. Il y a six périodes d'inscription au cours de l'année civile, chacune d'elles durant deux mois. Vous devrez choisir un taux de cotisation au moment de votre inscription. La date de votre inscription déterminera la période d'offre à laquelle vos cotisations seront prélevées. Une fois inscrit, vous n'aurez plus à vous réinscrire durant les périodes d'inscription à l'avenir. Votre participation se perpétuera, à moins que vous ne l'annuliez. Consultez la page 5 pour plus de renseignements sur l'annulation de la participation. Lors de votre première inscription au RAAE, vous devrez ouvrir un compte de courtage Merrill pour recevoir des actions achetées par l'entremise du RAAE. Consultez la page 7 pour plus de détails.

Étape 3 : Une fois inscrit, vous verserez un pourcentage de votre cotisation éligible au RAAE au moyen de retenues salariales après impôt pendant une période d'offre. La rémunération admissible comprend le salaire de base et toutes les heures supplémentaires, mais pas le versement de prime. Vos cotisations cumulées pendant la période d'offre feront l'objet d'un suivi par AECOM par le biais de la liste des salariés et ne seront pas affichées sur Benefits OnLine.

Étape 4 : Les cotisations que vous avez accumulées seront converties en dollars américains, en fonction du taux de change de votre devise locale en vigueur au début de la période de l'offre. Une fois converties, vos cotisations accumulées seront utilisées pour acheter des actions ordinaires d'AECOM à un prix réduit de 12 % de la juste valeur marchande. Cela se produira automatiquement sauf si vous avez indiqué avant la fin de la période d'offre que vous ne souhaitez pas acheter d'actions avec vos cotisations. La juste valeur marchande est définie comme le prix de clôture de la Bourse de New York au dernier jour de clôture de la bourse de la période d'offre.

Renseignements propres au pays

Pour obtenir des renseignements sur des pays en particulier, consultez la l'Avis et l'Entente de la Convention de souscription mondiale du Régime d'achat d'actions des employés d'AECOM, qui est disponible dans la section du Régime d'achat d'actions des employés sur **Ecosystem**, l'intranet d'AECOM. (Les employés du Canada peuvent trouver ces renseignements sur le site Web des avantages sociaux d'AECOM à l'adresse : benefitsataecom.com.)

*Les descriptions du RAAE sont fournies uniquement par AECOM. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le RAAE, y compris la dernière version mise à jour du Régime d'achat d'actions des employés d'AECOM et le prospectus, dans la section du Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sur **Ecosystem**, l'intranet d'AECOM. (Les employés du Canada peuvent trouver ces renseignements sur le site Web des avantages sociaux d'AECOM à l'adresse : benefitsataecom.com.)*

Merrill, ses filiales et ses conseillers financiers ne fournissent aucun conseil juridique, fiscal ou comptable. Veuillez consulter vos propres conseillers juridiques et/ou fiscaux avant de prendre des décisions financières.

Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated (aussi désigné en tant que « MLPF&S » ou « Merrill ») offre certains produits de placement promus, gérés, distribués ou fournis par des sociétés affiliées à Bank of America Corporation (« BofA Corp. »). MLPF&S est une société de courtage enregistrée, conseiller en placement inscrit, membre de la SIPC et filiale en propriété exclusive de BofA Corp.

Les produits de placement :

Ne sont pas assurés par la FDIC

Ne sont pas garantis par une banque

Peuvent perdre de la valeur

Échéancier du RAAE

Veillez noter les options suivantes du Régime :

Période d'inscription

La période de souscription est le moment au cours duquel vous pouvez souscrire à la prochaine période d'offre, ou pour réduire ou augmenter votre taux de cotisation. Vous pouvez choisir un taux de cotisation allant jusqu'à 10 % de votre salaire de base plus toute rémunération des heures supplémentaires. La date limite d'inscription est le 20 du mois précédant le début de la prochaine période d'offre.

Période d'offre

La période d'offre est un moment au cours duquel vos cotisations sont affectées au RAAE par le biais d'une retenue salariale. Il y a six périodes d'offre de deux mois, se terminant les mois pairs. À la fin de la période d'offre, les cotisations que vous avez accumulées seront utilisées pour acquérir des actions d'AECOM avec un prix réduit de 12 % par rapport à la juste valeur marchande.

Date d'achat/prix

La date d'achat est le dernier jour de la période d'offre. Le prix d'achat correspond au prix de clôture de l'action à la Bourse de New York au dernier jour de clôture de la bourse de la période d'offre.

Réception des actions d'AECOM que vous avez achetées

Les actions seront déposées dans votre compte de courtage Merrill, appelé « Compte d'investissement individuel limité » (CII), environ 10 jours ouvrables après la fin de la période d'offre ou dès que possible sur le plan administratif.

Consultez la section « Gestion de votre compte par l'intermédiaire de Merrill » à partir de la page 6 pour obtenir des renseignements sur l'inscription au RAAE en ligne.

Période d'inscription > Période d'offre > Date d'achat > Actions déposées dans votre compte de courtage Merrill

Caractéristiques du Régime

Cette section résume certaines caractéristiques du RAAE. Une description détaillée de ces caractéristiques se trouve dans les documents du Régime dans la section du Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sur **Ecosystem**, l'intranet d'AECOM. (Les employés du Canada peuvent trouver ces renseignements sur le site Web des avantages sociaux d'AECOM à l'adresse : benefitsataecom.com.)

Admissibilité

Les employés d'une filiale mondiale désignée d'AECOM dont le contrat de travail prévoit 20 heures de travail par semaine ou moins sont admissibles à participer au RAAE. Une personne exerçant une fonction de contractant indépendant ou occasionnel ne sera pas considérée comme un employé.

Choix d'inscription

Vous pouvez choisir de cotiser jusqu'à 10 % de votre cotisation admissible. La date de votre inscription déterminera la période d'offre à laquelle vos cotisations seront prélevées. La date limite d'inscription est le 20 du mois précédant le début de la prochaine période d'offre.

Cotisations

Les cotisations ne peuvent être versées que pendant une période d'offre. Vous pouvez cotiser jusqu'à 10 % de votre cotisation admissible au RAAE, sous réserve des limites du régime, soit 1 300 parts par période d'offre et 25 000 dollars américains par année. Votre cotisation admissible comprend la rémunération du salaire de base et des heures supplémentaires. La prime de cotisation n'est pas admissible. Aucun intérêt n'est versé sur les cotisations.

Modification du taux de cotisation

Votre taux de cotisation sera le même pendant chaque période d'offre subséquente, à moins que vous ne fassiez un autre choix. Consultez « Modifications apportées à vos choix » pour plus de renseignements. Pendant la période d'offre en cours, vous pouvez réduire votre taux de cotisation, mais vous ne pouvez pas l'augmenter. Toute augmentation de votre taux de cotisation sera appliquée à la période d'offre suivante.

Achats d'actions

En fonction du cours de l'action le dernier jour de bourse d'une période d'offre, AECOM achètera des actions ordinaires d'AECOM en votre nom avec vos cotisations, conformément à la limite d'actions du régime et/ou les limites de la loi fiscale américaine. Vos cotisations accumulées seront converties en dollars américains avant que l'achat ne soit effectué. Le taux de change pour la conversion en dollars américains est déterminé au début de la période d'offre.

Si vos achats dépassent la limite annuelle en dollars américains ou les limites d'actions par période d'offre, alors votre achat d'actions sera plafonné et toute somme résiduelle vous sera retournée par le biais de la paie, et ce dès que cela sera possible sur le plan administratif.

AECOM rend un certain nombre d'actions disponibles à l'achat par l'entremise du RAAE. Si le nombre total d'actions ordinaires à acheter par l'entremise du Régime dépasse le nombre d'actions disponibles à l'achat, les actions disponibles seront attribuées au prorata. Ainsi, toutes les cotisations résiduelles vous seront retournées par le biais de la paie dès que cela sera possible sur le plan administratif.

Vos actions seront alors déposées dans votre Compte d'investissement individuel limité (CIIL) dès que cela sera possible sur le plan administratif. Pour en savoir plus sur le CIIL, consultez la page 7.

Dividendes

Si AECOM verse un dividende, et si vous détenez des actions dans votre CIIL à la date de versement des dividendes, les dividendes en espèces seront déposés dans votre CIIL en fonction du nombre d'actions totales disponibles.

Modifications apportées à vos choix

Vous pouvez réduire ou annuler votre choix de cotisation au RAAE sur Benefits OnLine à l'adresse benefits.ml.com n'importe quand durant une période d'offre, jusqu'à 11 h 59 heure de l'Est le 20e jour du deuxième mois de la période d'offre. Par exemple, si vous vous êtes inscrit à la première période d'offre de l'année (de janvier à février) et que vous souhaitez réduire ou annuler vos cotisations pour cette période d'offre, vous devez le faire avant 11 h 59 heure de l'Est le 20 février. L'augmentation de vos cotisations n'est autorisée que pendant une période d'inscription à une période d'offre à venir.

Veillez prendre note des dispositions suivantes concernant l'annulation ou la reprise de vos cotisations :

- Si vous annulez votre choix de cotisation pendant la période d'offre en cours *avec allocation*, aucune autre cotisation ne sera effectuée pendant la période d'offre, mais les cotisations accumulées seront utilisées pour acheter des actions à la fin de la période d'offre.
- Si vous annulez vos cotisations pendant la période d'offre en cours *avec remboursement*, aucune autre cotisation ne sera effectuée pendant ladite période d'offre et vos cotisations accumulées vous seront remboursées sur votre salaire dès que cela sera possible sur le plan administratif.
- Une fois annulées dans le cadre de la période d'offre en cours, vos cotisations reprendront automatiquement lors de la prochaine période d'offre et au même taux, à moins que vous n'effectuiez un changement au cours de la prochaine période d'offre.
- Si vous souhaitez mettre fin à vos cotisations de manière définitive, vous devez annuler vos cotisations pour la période d'offre en cours et pour la prochaine période d'offre. Une fois que vous aurez mis fin à vos cotisations, ces dernières ne reprendront pas à moins que vous ne choisissiez un nouveau taux de cotisation.
- Vous pouvez effectuer un nouveau choix de cotisation pour une période d'offre ultérieure en tout temps jusqu'à 11 h 59 heure de l'Est le 20e jour du mois avant le début de la période d'offre.

Gestion de votre compte par l'intermédiaire de Merrill

Pour vous inscrire en ligne

Vous pouvez vous inscrire au RAAE et gérer facilement votre compte par l'entremise de Benefits OnLine à l'adresse **benefits.ml.com**. Il vous faudra votre identifiant Workday la première fois que vous consulterez le site.

Étape 1 : Ouvrir une session

Visitez l'adresse suivante : **benefits.ml.com**. Puis, saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Si c'est la première fois que vous visitez le site, vous pouvez créer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe en suivant les instructions à l'écran. Lors de la création d'un identifiant d'utilisateur et d'un mot de passe, il vous faudra votre identifiant Workday.

Remarque : Si vous avez déjà créé un nom d'utilisateur et un mot de passe pour un autre Régime d'AECOM avec Merrill, vous pouvez utiliser ces identifiants de connexion pour accéder au site du RAAE.

Étape 2 : Sélectionner « Enroll Now » (S'inscrire maintenant)

Une fois connecté, vous accéderez à la page d'accueil. Sélectionnez « Enroll Now » (S'inscrire maintenant) pour commencer le processus d'inscription.

Étape 3 : Suivez les instructions pour terminer votre inscription

Choisissez un pourcentage de votre rémunération admissible pour cotiser au RAAE. Vous recevrez une confirmation de votre choix.

Étape 4 : Ouvrir votre compte de courtage Merrill

Avant de recevoir des actions AECOM par l'entremise du RAAE, vous devrez ouvrir votre compte CIIL. Remarque : L'inscription au RAAE et l'ouverture de votre compte de courtage sont deux étapes distinctes, mais elles peuvent toutes deux être effectuées en une seule session en ligne. Consultez la page 7 pour en savoir plus sur le CIIL.

Employés assujettis à l'autorisation préalable

Si vous êtes désigné par AECOM en tant que personne exerçant un contrôle, un initié visé par l'article 16 Initié ou si vous devez obtenir une autorisation préalable, veuillez consulter la page 9 pour obtenir des renseignements concernant les actions particulières que vous devrez probablement entreprendre pour ouvrir votre compte de courtage Merrill et effectuer des opérations.

La présente brochure décrit brièvement les services du RAAE proposés par Merrill. Votre participation au RAAE est soumise aux modalités du Régime de votre société, à tout contrat conclu entre vous et votre société concernant le régime, et à tout prospectus qui vous a été remis par votre société. Toute opération liée à votre Régime sur votre compte de courtage Merrill est soumise aux conditions générales de ce compte. La présente brochure ne constitue pas une offre ni une invitation à acheter des titres. Toute proposition d'achat de titres de la part de votre société doit être effectuée par l'intermédiaire d'un prospectus, conformément à la loi sur les valeurs mobilières (Securities Act) de 1933 (et les modifications afférentes). Consultez les documents d'accompagnement pour obtenir des renseignements sur votre programme particulier.

* Sous réserve de temps d'arrêt occasionnels pour la maintenance du système.

Inscription et gestion de votre compte RAAE au téléphone

L'assistance téléphonique est disponible en tout temps*.

- Numéro sans frais aux États-Unis, au Canada et à Porto Rico : 877 MER-4ACM (877 637-4226)
- Pour un accès sans frais hors des États-Unis, du Canada et de Porto Rico, veuillez composer le code d'accès AT&T USADirect du pays depuis lequel vous effectuez l'appel, attendez le message automatisé en anglais et en espagnol, puis composez +1 877.MER.4ACM (877 637-4226), ou demandez à l'opérateur international de passer directement l'appel : +1 609 818-8894. Vous pouvez demander à ce que l'appel soit à frais virés. Des tarifs locaux peuvent s'appliquer. Veuillez vérifier auprès de votre fournisseur de services. Sélectionnez « 1 » pour le RAAE lorsque vous y êtes invité et vous serez transféré à un représentant.

Sélectionner votre langue préférée

Le site Web Benefits OnLine est offert en plusieurs langues. (Toutefois, les pages d'écran pour ouvrir votre compte de courtage sont disponibles en anglais seulement ; voir page 7.) Si vous souhaitez naviguer le site dans une langue autre que l'anglais, suivez ces instructions :

1. Rendez-vous sur : **benefits.ml.com**.
2. Sélectionnez « **Language Preference** » (Langue de préférence) en haut de la page de connexion.
3. Dans le menu déroulant, sélectionnez votre langue de préférence.

Votre compte de courtage Merrill

Le Compte d'investissement individuel limité (CIIL) est un compte de courtage autogéré qui ne produit pas d'intérêts. Il sert à recevoir les actions acquises par l'intermédiaire du RAAE afin de détenir et de vendre des actions d'AECOM. Le CIIL est distinct de tout autre compte de courtage Merrill dont vous disposez peut-être. *Vous devez ouvrir votre CIIL (AECOM ne peut pas le faire à votre place) pour que les actions soient déposées dans votre compte.*

N'oubliez pas qu'il peut s'écouler jusqu'à 72 heures avant que votre CIIL soit ouvert une fois votre demande reçue.

Une fois votre CIIL ouvert, vous pouvez détenir et vendre vos actions d'AECOM. À tout moment, toute action détenue dans votre CIIL peut être transférée au courtier de votre choix sans frais par le biais d'un service aux Intermédiaires. Vous pouvez également conserver ces actions dans votre CIIL.

Vous serez invité à remplir un formulaire W-8BEN dans le cadre de la procédure d'ouverture du CIIL. Le fait de ne pas le remplir peut entraîner des retenues d'impôt de réserve supplémentaires obligatoires aux États-Unis sur vos opérations.

Lorsque vous remplissez le formulaire W-8BEN en ligne, vous serez invité à saisir votre numéro d'identification fiscale étrangère (FTIN). Si votre juridiction de résidence fiscale n'exige pas de FTIN ou si vous n'en avez pas, laissez la case vide et sélectionnez « FTIN n'est pas légalement requis ». Pour en savoir plus, consultez **cet avis**.

Impôts à payer

Veillez consulter votre propre conseiller fiscal indépendant au sujet de toute incidence fiscale personnelle découlant de votre participation au RAAE.

Important : Effectuer des changements d'adresse par le biais de Merrill

Lorsque votre adresse domiciliaire change, vous devez aviser Merrill spécifiquement pour votre compte RAAE, même si vous avez mis à jour vos dossiers chez AECOM. Pour contacter Merrill, veuillez suivre les instructions à la page 6.

Vous avez déjà un autre compte de courtage Merrill?

Vous devrez tout de même établir un CIIL pour vos actions du RAAE, même si vous avez un CIIL pour un Régime d'AECOM différent avec Merrill. Vous ne pouvez pas utiliser le même compte pour les deux Régimes.

Pages d'écran d'ouverture de compte en anglais seulement

Bien que la plupart du contenu de Benefits OnLine soit disponible dans plusieurs langues, les écrans liés à l'ouverture d'un CIIL sont en anglais seulement. Pour obtenir de l'assistance, veuillez communiquer avec un représentant du service aux participants, qui peut faire appel à un traducteur au besoin. Pour contacter Merrill, veuillez suivre les instructions à la page 6.

Vendre des actions

Une fois que les actions ont été achetées et déposées dans votre CIIL, vous pouvez :

- conserver une partie ou la totalité des actions.
- transférer une partie ou la totalité de vos actions à un autre compte de votre choix, ou
- vendre une partie ou la totalité des actions.

Si vous vendez vos actions, vous pouvez choisir de recevoir le produit sous forme de chèque ou de virement bancaire. Cependant, si vous avez déjà été avisé que vous êtes une personne assujettie à des procédures d'autorisation préalable en vertu de la Politique sur les délits d'initiés d'AECOM, vous devez communiquer avec le service juridique d'AECOM comme vous le feriez normalement avant de vendre vos actions. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le service juridique d'AECOM au 213 593-8000 ou envoyer un courriel à l'adresse : tradingcompliance@aecom.com.

Pour vendre des actions en ligne

Vous pouvez seulement vendre des actions entières. Pour se faire, choisissez « Enter Total Quantity to Sell » (Saisir le nombre total d'actions à vendre) ou « Select Tax Lots from List Below » (Sélectionner des lots fiscaux dans les listes ci-dessous). Si vous choisissez « Enter Total Quantity to Sell » (Saisir le nombre total d'actions à vendre), saisissez cette quantité (en actions entières seulement) dans la case appropriée. Si vous choisissez « Select Tax Lots » (Sélectionner des lots fiscaux), sélectionnez le ou les lots fiscaux figurant à l'écran et saisissez le nombre d'actions à vendre de chaque lot. Veuillez noter que pour vendre des actions fractionnées, vous devez appeler directement Merrill pour effectuer la transaction afin d'éviter les frais supplémentaires.

Ensuite, vous devrez choisir comment vous souhaitez recevoir le produit, soit par chèque, par virement sur un compte ou en conservant les produits dans votre CIIL (qui ne paie pas d'intérêts aux soldes en espèces). Vous pourrez examiner votre commande avant de la soumettre.

Ordre au prix du marché ou à cours limité

Avant de passer un ordre de vente, vous devez décider si vous souhaitez placer un ordre au prix du marché ou un ordre à cours limité. Merrill exécutera l'ensemble des ordres de vente sous réserve de la conjoncture du marché.

- Un ordre au prix du marché vous permet de vendre des actions au meilleur prix de vente disponible dès que les conditions du marché le permettent.

Accès aux renseignements sur le Régime

Vous pouvez accéder à des renseignements importants sur Benefits OnLine dans la section Document. Vous trouverez des renseignements supplémentaires à jour sur le RAAE dans la section du Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sur **Ecosystem**, l'intranet d'AECOM. (Les employés du Canada peuvent trouver ces renseignements sur le site Web des avantages sociaux d'AECOM à l'adresse : benefitsataecom.com.)

Les renseignements sur le Régime affichés dans la section Document de Benefits OnLine sont mis à votre disposition par AECOM, et non par Merrill. Vous pouvez accéder à ces renseignements avant ou après votre inscription au RAAE.

- Un ordre à cours limité vous permet de définir le prix auquel vous souhaitez vendre vos actions; la vente n'interviendra pas tant que le cours n'aura pas atteint ce seuil. Si le cours atteint ou dépasse le seuil que vous avez défini alors que l'ordre est en vigueur, la vente sera réalisée sous réserve des conditions du marché. Si le seuil n'est pas atteint, votre ordre sera annulé.
 - Un ordre limité à la journée reste en vigueur pendant le jour de négociation en cours uniquement.
 - Un Ordre valable jusqu'à révocation reste en vigueur pendant 180 jours civils à compter de la date de saisie. Si votre ordre est saisi après la clôture du marché, mais avant 21 h (heure normale du Pacifique), le décompte de la période de 180 jours commence deux jours ouvrables après la saisie de l'ordre.

Employés assujettis à l'autorisation préalable

Si vous êtes une personne responsable du contrôle désignée par AECOM ou un initié visé par l'article 16 Initié, ou si vous devez obtenir une autorisation préalable (par ex., chef de direction ou administrateur), vous devez communiquer avec le service juridique d'AECOM avant d'effectuer toute opération. Si vous êtes soumis aux périodes de délit d'initiés d'AECOM, vous aurez un accès complet à Benefits OnLine, mais vous devrez communiquer avec Merrill par téléphone comme décrit ci-dessous pour vous inscrire au RAAE ou ouvrir votre compte d'investissement individuel limité (CIIIL).

AECOM a demandé à Merrill de ne pas accepter les demandes d'inscription pendant les périodes de négociation fermées. Si vous avez des questions, veuillez consulter la Politique sur les délits d'initiés d'AECOM et appeler le service juridique d'AECOM au 213 593-8000 ou envoyer un courriel à tradingcompliance@aecom.com.

Le groupe mondial des services consultatifs d'entreprise et institutionnels de Merrill (Global Corporate and Institutional Advisory Services, GCIAS) est désigné pour répondre aux besoins particuliers des personnes soumises aux procédures d'autorisation préalable en vertu de la Politique sur les délits d'initiés d'AECOM. Bien que ces personnes aient un accès complet à Benefits OnLine, elles doivent communiquer avec le GCIAS pour ouvrir un compte de courtage Merrill (CIIIL) et effectuer des transactions. De plus, votre conseiller financier du GCIAS est disponible pour vous aider dans l'obligation de dépôt de la Règle 144, pour fournir des services 10b5-1 et pour faciliter les ventes impliquant de grands blocs (10 000 actions ou plus) d'actions d'AECOM. Les professionnels du GCIAS travailleront avec vous et les services juridiques mondiaux d'AECOM pour vous fournir l'assistance dont vous avez besoin.

Vous pouvez joindre le GCIAS du lundi au vendredi, de 5 h à 15 h, heure normale du Pacifique, les jours où la Bourse de New York est ouverte. Pour joindre GCIAS, veuillez suivre les instructions à la page 6. Si vous préférez, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse : ACM_CorpServTeam@ml.com.

Frais de service

Taux de courtage

Merrill facture aux participants du RAAE d'AECOM les commissions suivantes pour les actions vendues dans le cadre du RAAE :

Type de service	Coût de l'opération	Frais d'affranchissement et de gestion
En ligne (actions entières uniquement)	Sans frais	Sans frais
Représentant du service à la clientèle ou le groupe mondial des services consultatifs d'entreprise et institutionnels (Global Corporate and Institutional Advisory Services, GCIAS)	<ul style="list-style-type: none"> – Action fractionnée : sans frais – 1 à 24 999 actions : 0,06 \$ USD par action, sous réserve d'un minimum de 29,95 \$ USD – 25 000 à 49 999 actions : 0,05 \$ USD par action – 50 000 à 99 999 actions : 0,04 \$ USD par action – Plus de 100 000 actions : 0,03 \$ USD par action 	Sans frais

Les coûts minimaux et d'opération énumérés ci-dessus s'entendent par opération.

Les participants qui vendent de grands blocs d'actions (p. ex., 10 000 ou plus) peuvent avoir intérêt à consulter un représentant de Merrill avant d'exécuter l'opération. Les grands blocs d'actions vendus par l'intermédiaire du groupe de négociation d'actions spéciales de Merrill peuvent entraîner un prix d'exécution plus favorable que le système en ligne.

Il n'y a toutefois aucune garantie qu'un représentant sera en mesure d'obtenir un prix d'exécution plus favorable.

Autres frais*

Service	Coût
Virement bancaire	7,50 \$ USD (si la demande est effectuée par l'intermédiaire du système AwardChoice® de Merrill, auquel vous pouvez accéder par l'intermédiaire de Benefits OnLine, ou en communiquant avec un représentant du service aux participants ou un conseiller financier de Merrill). Les virements peuvent ne pas être disponibles dans toutes les devises. Les demandes faites en dehors de ces canaux de service sont assujetties aux frais de transfert de courtage au détail. Aucuns frais n'est facturé pour les virements bancaires sur les comptes de Bank of America.
Chèques en devises non américaines	15,00 \$ USD (si la demande est effectuée par l'intermédiaire du système AwardChoice® de Merrill, auquel vous pouvez accéder par l'intermédiaire de Benefits OnLine, ou en communiquant avec un représentant du service aux participants ou un conseiller financier de Merrill). Les chèques peuvent ne pas être disponibles dans toutes les devises. Les demandes faites en dehors de ces canaux sont assujetties aux frais de chèque de courtage de détail.
Demandes de certificat d'actions ou d'attestation de SID	Veillez communiquer avec un représentant du service aux participants pour connaître les frais associés à ces demandes. Les frais varient en fonction de la participation de votre société au Système d'inscription directe (SID) de la Depository Trust Company.
Frais d'opération de la SEC	Les frais sont évalués et réglés à la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis lors de chaque vente d'actions. En date du 22 mai 2024, les frais sont de 0,0278 USD pour chaque tranche de 1 000,00 USD ou fraction de celle-ci. La SEC se réserve le droit de modifier ces frais.
Transfert de compte de courtage	En tant que participant actif au RAAE d'AECOM, vous n'aurez pas de frais à payer pour transférer des actifs à un autre courtier par le biais d'un transfert de Depository Trust Company (DTC).
Compte d'investissement individuel limité (CIIL)	En qualité de participant actif au RAAE d'AECOM, aucuns frais de tenue de compte ne vous sont facturés dans le cadre de la détention d'actions de la société. Les participants actifs comprennent les employés actifs et les employés qui ont été congédiés depuis moins de deux ans après leur dernière transaction. Si vous n'êtes plus un participant actif et que vous disposez d'un solde (sous forme d'espèces ou de valeurs mobilières), vous devrez vous acquitter de frais annuels de tenue de compte de 65 \$ USD (et de frais trimestriels de solde faible de 15 \$ USD si le solde de votre compte est inférieur à 20 000 \$ USD). Consultez un représentant du service aux participants pour en savoir plus.

Les commissions et frais de compte pour des opérations et des services non liés au RAAE sont soumis aux tarifs standard de Merrill. Veuillez consulter un représentant de Merrill pour en savoir plus à ce sujet.

* Vous serez soumis aux frais et aux modalités applicables associés au compte de courtage de détail ouvert dans le cadre de votre RAAE. Tous les frais liés au compte de courtage sont sujets à modification moyennant l'envoi d'une notification à votre attention.



Pour obtenir de l'aide avec votre compte RAAE

Par téléphone

L'assistance téléphonique est disponible en tout temps*.

- 877 MER-4ACM (877 637-4226)
- À l'extérieur des États-Unis, de Porto Rico et du Canada, veuillez suivre les instructions présentes à la page 6.

Centre de messages sécurisé

Grâce au Centre de messages sécurisé sur Benefits OnLine, vous pouvez envoyer et recevoir des messages et des documents liés à votre compte ESPP. Vous recevrez un avis par courriel lorsque vous aurez un nouveau message à examiner. Une fois connecté à votre compte, vous pouvez accéder au Centre de messages sécurisés en sélectionnant l'icône d'enveloppe en haut de l'écran. Si vous avez un message, vous verrez un numéro à côté de l'enveloppe. Pour envoyer un message, sélectionnez « Compose » (Composer) et suivez les instructions.

* Sous réserve de temps d'arrêt occasionnels pour la maintenance du système.

Merrill, ses filiales et ses conseillers financiers ne fournissent aucun conseil juridique, fiscal ou comptable. Veuillez consulter vos propres conseillers juridiques et/ou fiscaux avant de prendre des décisions financières.

Merrill offre des produits et services à divers employeurs, à leurs employés et à d'autres personnes. En rapport avec l'offre desdits produits et services, et à la demande de l'employeur, Merrill assure la disponibilité de sites Web sur Internet, d'applications d'appareil mobile et de brochures imprimées afin de vous transmettre des renseignements concernant votre régime. En aucun cas lesdits sites Web, applications et brochures, ou toute information publiée dans lesdits sites Web, applications et brochures, ne doivent être considérés comme une offre de vendre ou une sollicitation d'acheter toute valeur mobilière, tout produit ou service de la part de Merrill ou de toute autre personne ou entité.

AwardChoice et Benefits OnLine sont des marques de commerce déposées de Bank of America Corporation.
© Bank of America Corporation 2025. Tous droits réservés. 20242116-3 | 7745071-EXP-2026-10-10 | ADA